



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PACTE CULTUREL

« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »

Entre

Le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par Monsieur Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes,
Ci-après désigné « le Ministère de la culture et de la communication », ou « l'Etat ».

Et,

La ville de Mouans-Sartoux représentée par son Maire, Monsieur Pierre ASCHIERI,
Ci-après désignée « la ville de Mouans-Sartoux » ou « la Ville »

PA 

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La culture est un bien commun de la nation. Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les politiques culturelles de l'Etat et des collectivités locales traduisent une vision commune de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation
- le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir aujourd'hui son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société mettent l'ensemble des pouvoirs publics à l'épreuve, le Ministère de la Culture et de la Communication et la ville de Mouans-Sartoux réaffirment leur engagement en faveur de la culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité, des territoires et de leur population.

Aussi, l'Etat et la ville de Mouans-Sartoux s'engagent à maintenir à partir de 2016, et pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Depuis de nombreuses années, la ville de Mouans-Sartoux a placé la culture au cœur de son action comme le point de départ d'une démarche concertée vers la construction d'une citoyenneté et le développement du lien social.

Elle considère que la culture constitue la meilleure garantie pour un avenir mieux construit, projeté et pris en charge par des citoyens avertis et actifs.

Petite ville de 10 000 habitants au cœur d'une agglomération de 300 000 habitants, Mouans-Sartoux développe une politique culturelle autour de la lecture, de l'art, de la musique et du cinéma.

En cohérence avec ces axes, la ville propose aujourd'hui des équipements qui dépassent largement ceux d'une petite ville. Mouans-Sartoux, loin d'être la banlieue des grandes cités qui l'entourent, a inversé résolument le jeu en devenant un bourg centre au cœur de l'agglomération Cannes-Grasse, et draine pour les activités qu'elle propose un public provenant de toutes les communes avoisinantes.

Dans le cadre de ses compétences la ville prend plus particulièrement en charge :

- l'organisation de manifestations culturelles
- la création, l'activité et la valorisation des équipements culturels de son territoire
- une politique visant au développement du livre et de la lecture
- l'éducation du regard à l'art contemporain et la valorisation de la donation Albers Honegger
- l'enseignement de la musique
- le soutien et la promotion d'artistes, notamment dans le cadre de résidences
- la communication autour des manifestations culturelles, du patrimoine culturel, historique et naturel de la commune
- le soutien, sous forme de crédits d'intervention délégués, à des associations, opérateurs artistiques et culturels oeuvrant sur le territoire.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2016-2017-2018, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives :

- à la création et à la diffusion artistique
- à la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle
- à l'enseignement et à la formation artistique et culturelle
- au patrimoine historique, architectural, urbain, muséal, archivistique
- au livre et à la lecture publique.

ARTICLE 2 : Engagement du Ministère de la culture et de la communication

L'Etat s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2016-2017-2018, le budget Culture sur le territoire de la ville, tel qu'exécuté en 2015, soit un montant de **338 000 €** en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation par programme en 2015 est la suivante :

- programme 131 – création : 303 000 €
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 30 000 €
- programme 334 – livre et industries culturelles : 5 000 €

ARTICLE 3 : Engagement de la ville de Mouans-Sartoux

La Ville s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2016-2017-2018, le budget Culture, tel que voté le 08/04/2015 sur la base du réalisé 2015, soit un montant de **834 016 €** en autorisations d'engagement hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation, en 2015, était la suivante :

- Soutien à la création/subventions accordées aux associations culturelles (programmation muséale et artistique, enseignement artistique, équipements de spectacles) : 770 759 €
- Actions culturelles : 63 257 €

ARTICLE 4 : Suivi de la convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant, pour le 31 mars de l'année en cours la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu et le 31 janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

ARTICLE 5 : Actions concourant au développement des politiques culturelles

Le ministère de la culture et de la communication et la ville de Mouans-Sartoux s'engagent au développement qualitatif de leurs politiques culturelles, et notamment à :

- soutenir les activités et la programmation artistique de l'Espace de l'Art Concret
- développer les actions d'éducation artistique et culturelle dans le domaine de l'art contemporain, de la lecture publique et de l'éducation à l'image
- favoriser la tenue de résidences d'artistes et d'écrivains
- accompagner le rayonnement du festival du livre de Mouans-Sartoux
- coopérer pour les travaux d'extension du bâtiment de la Donation Honegger et de réaménagement du parc du Château selon les modalités du CPER 2014/2020
- contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine historique et architectural
- être attentifs à la programmation du cinéma La Strada dans le cadre de son classement art et essai
- travailler en concertation sur l'aide à l'investissement pour la médiathèque via la Dotation Générale de Décentralisation.

ARTICLE 6 : Avenant

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence.

ARTICLE 7 : Conditions d'application

La présente convention a été adoptée en conseil municipal du 17/12/2015

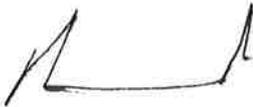
En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du préfet de région.

PR h

Fait à Mouans-Sartoux, en deux exemplaires,

Le 9 Juin 2016

Pour le Ministère de la culture
et de la communication,
Le préfet des Alpes-Maritimes,



Pour la ville de Mouans-Sartoux,
Le maire,

